



*Cabinet du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
Ministre des Sports et du Cadre de Vie*



*République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail*

GEO BLUE PLANET WORKSHOP

Session 2 – Policy, Economy and Ocean Observations

Nairobi, Kenya

04/05/2024

**M. Abou Bamba
Coordonnator _ALP**

OUTLINE

1. Background
2. Pressures/Threats
3. Opportunities
4. Policy responses
5. Needs for coastal and ocean information
6. Conclusion

1. Introduction

“The ocean, our coasts, and the Great Lakes are among our most treasured resources. They are an integral part of our national identity and our future. A healthy marine environment feeds our Nation, fuels our economy, supports our cultures, provides and creates jobs, gives mobility to our Armed Forces, enables safe movement of goods, and provides places for recreation. Healthy, productive, and resilient oceans, coasts, and Great Lakes contribute significantly to our quality of life”.

Source: *US Ocean National Policy?* Exc. Order #13 547 of 19 July 2010
(Introduction)

According to the Center for Blue Economy: Our data shows that in 2014, the coastal economy contributed 83.7% of the total U.S. GDP and 81.5% of total U.S. employment.

2. Pressures/Threats

a. Land sourced pollution

b. Coastal erosion

c. Acidification

d. Oil and gas pollution

e. Piracy

f. IUU fishing

g. Urbanism

h. Ocean warming

3. Opportunities

- a. Transportation**
- b. Wind energy**
- c. Fishery**
- d. Oil and gas**
- e. Deep-sea mining**
- f. Agriculture/Sea farming**
- g. Coastal-based tourism**
- h. Poverty reduction**

4. Policy responses

a. Loi n° 2017-378 du 2 juin 2017

b. First ever MPA created in 2020

c. Secretary for Maritime Affairs

d. Blue economy strategy

e. ICZM

f. Marine Spatial Planning

CINQUANTE-NEUVIEME ANNEE — N° 62 REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL JEUDI 3 AOUT 2017

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

paraissant les lundi et jeudi de chaque semaine

ABONNEMENT	6 MOIS	UN AN	ABONNEMENTS ET INSERTIONS	ANNONCES ET AVIS
Côte d'Ivoire et pays de la CAPTEAD : voie ordinaire :	22.000	42.000	Adresser les demandes d'abonnement au chef du Service des Journaux officiels de la République de Côte d'Ivoire, B.P. V. 70 Abidjan, BCEAO A 0065 0002.	La ligne décomposée en corps 8 de 62 lettres ou signes, initiales et blancs compris 2.500 francs Pour chaque annonce répétée, la ligne 1.500 francs Il n'est jamais compté moins de 10 lignes ou perçus moins de 25.000 francs pour les annonces
voie aérienne :	28.000	39.000		
Etranger : France et pays extérieurs communs : voie ordinaire :	25.000	35.000	Les abonnés, désireux de recevoir un reçu, sont priés d'ajouter à leur envoi le montant de l'affranchissement.	Pour les exemplaires à certifier et à légaliser, il sera perçu en plus du prix du numéro les frais de timbre et de légalisation en vigueur.
voie aérienne :	30.000	50.000		
Autres pays : voie ordinaire :	25.000	35.000	Les insertions au J.O.R.C.I. devront parvenir au Service des Journaux officiels au plus tard le jeudi précédant la date de parution du J.O.	
voie aérienne :	40.000	50.000		
Prix du numéro de l'année courante :		1.000		
Au-delà du cinquantième exemplaire :		800		
Prix du numéro d'une année antérieure :		1.500		
Prix du numéro légalisé :		2.000		
Pour les envois par poste, affranchissement en plus.				

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

2017 ACTES PRESIDENTIELS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2 juin ... Loi n° 2017-378 relative à l'aménagement, à la protection et à la gestion intégrée du littoral. 889

2017 ACTES DU GOUVERNEMENT

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'URBANISME

2016

5 février ... Arrêté n°16-1039/MCLAU/DGUF/DDU/COD-AO/KAI accordant à M. KONATE Mory, B.P. V186 Abidjan, la concession définitive du lot n° 1517 de l'ilot n° 64 du lotissement d'Ananeraie, commune de Yopougan (titre foncier n° 201 721 de la circonscription foncière de Yopougan-Banco). 894

14 mars ... Arrêté n° 16-3643/MCLAU/DGUF/DDU/COD-AO/KAM accordant à M. DEMBELE Yacouba, 27 B.P. 1 258 Abidjan 27, la concession définitive des lots n° 4404 et 4405 de l'ilot n° 392 du lotissement de Cocody-Bessikoi, commune de Cocody (titre foncier n° 113 984 de la circonscription foncière de Cocody). 895

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et annonces. 896

PARTIE OFFICIELLE

ACTES PRESIDENTIELS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI n° 2017-378 du 2 juin 2017 relative à l'aménagement, à la protection et à la gestion intégrée du littoral.

L'ASSEMBLEE NATIONALE A ADOPTE,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

CHAPITRE I

Dispositions générales

Section 1 — Définitions

Article 1. — Au sens de la présente loi, on entend par :

- aire marine protégée, toute zone située à l'intérieur ou à proximité du milieu marin, avec ses eaux sous-jacentes, la faune et la flore associées et les éléments historiques et culturels qui s'y trouvent, qui a été mise en réserve par une loi ou d'autres dispositions utiles, y compris la coutume, dans le but d'accorder à la diversité biologique marine ou côtière un degré de protection plus élevé que celui dont bénéficie le milieu environnant ;
- aire marine communautaire, toute aire marine protégée, instituée par l'Etat et gérée en collaboration avec les communautés locales, en vue de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles, de la préservation des coutumes et du patrimoine culturel et spirituel associé, ainsi que des pratiques et des usages traditionnels durables ;
- autorité compétente, toute entité ou structure à qui la loi reconnaît ou confère des pouvoirs en matière de gestion du littoral ;
- baie, une échancre de littoral plus ou moins ouverte ;

5. Needs for coastal and ocean information

- a. SoME and proper baseline assessment**
- b. Clear indicators of performance**
- c. Forecasting and scenarios**
- d. Cost of not taking action**
- e. Opportunity cost**
- f. Marine and coastal contribution to GDP**
- g. Transboundary and regional cooperation**
- h. Measuring progress/failure**

6. CONCLUSIONS/RECOMMENDATIONS

1. **Africa shall not miss the Blue Economy revolution**
2. **A major factor for stability and safety**
3. **Some pre-conditions need to be met / Economic valuation**
4. **Regional approach**
5. **Involvement of international partners**
6. **Proper ocean governance mechanism**
7. **On-the-ground actions**
8. **Changing the life of ivorians**



MERCI! THANK YOU!

